

Le 4 mars, 25 collègues ont participé à la réunion des retraités de la FSU avec la participation de Joël Chenet (SNUIPP) et Gérard Roulic (SNES).

Les retraités représentent aujourd'hui 20% de la population française avec une espérance de vie de 25 à 30 ans au moment de leur départ en retraite.

C'est un enjeu considérable pour le mouvement syndical dont toutes les organisations ont conscience.

C'est l'analyse portée par la motion votée au congrès de la FSU insistant sur la place des retraités dans le mouvement syndical et dans la FSU et sur la communauté forte d'intérêt avec les actifs.

Les retraités, comme les actifs, subissent les effets de la crise et de la déréglementation en matière de pouvoir d'achat, de soins, de préparation à la vie au grand âge.

Pour la Section Fédérale des Retraités de la FSU il faut faire la réalité sur les conditions de vie des retraités bien différentes de ce que les médias décrivent.

La SFR FSU réclame un statut social pour les retraités permettant d'assurer une vie sociale tout au long de cette troisième vie qui dure plus de 20 ans. Il s'agit notamment de l'habitat, des transports, de la vie culturelle, de l'accès à l'informatique.

Contre l'invasion du lucratif dans les établissements d'accueil et l'aide à domicile, la SFR-FSU se prononce pour un service public des retraités et des personnes âgées.

Il faut construire la SFR-FSU et continuer à prendre notre place, sans cesse grandissante dans la FGR-FP.

Sur cette orientation qui fonde l'existence d'un syndicalisme des retraités à la FSU l'accord est unanime.

**Premières conséquences qui devraient découler de cette orientation :**

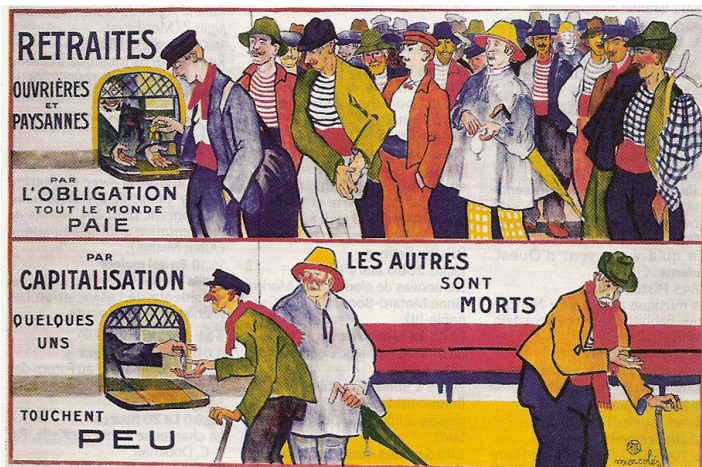
La SFR-FSU va travailler dans le prolongement de la motion du congrès sur le pouvoir d'achat et les pensions, les conditions de vie des retraités, le statut des retraités, le service public de santé et aussi réunir les actifs-retraités inquiets sur leur avenir.

Il nous faut assurer la participation de la SFR-FSU à l'intersyndicale avec la CGT, la CFDT et la FGR. Pour poursuivre le débat et l'action,

nous proposons une nouvelle réunion le

**JEUDI 6 MAI**  
**à 14h30,**  
**Salle 3 de la Maison des Associations**

M.C. Rousseau, H. Gauché, G. Rouby



PUBLICITÉ COMPARATIVE POUR LE SYSTÈME DE RETRAITE PAR OBLIGATION, ANNÉES 1910-1920.

## RETRAITABLES 2010...

**Le Gouvernement a fait connaître ses propositions concernant l'avenir des retraites et engagé des discussions avec les syndicats. (Voir dossier dans le bulletin FSU de Mars 2010).**

**Le bilan n'est pas connu quand ces lignes sont écrites. Mais le calendrier prévoit un vote en septembre. Les collègues retraitables sont naturellement inquiets, beaucoup de questions se posent.**

**La Section FSU et sa Section Fédérale des Retraités invitent donc les collègues à se retrouver sur UNE JOURNÉE avec la participation d'un responsable national :**

**SALLE EDITH PIAF LE MANS**

(à l'Épau, terminal du tramway ESPAL)

**MERCREDI 9 JUIN de 9h30 à 18h**

Un repas pourra être pris en commun

BRASSERIE de l'Épau s'inscrire : fsu72@fsu.fr ou au

02 43 43 86 21

**SECOND DEGRÉ 72**  
 2 rue Paul Ligneul  
 72000 Le Mans  
 Tél : 02.43.28.69.58  
 Fax : 02.43.23.33.73  
 site internet : <http://snes72.free.fr>  
 mél : [snes72@nantes.snes.edu](mailto:snes72@nantes.snes.edu)

### Sommaire

Edito	p. 1
Le collège du Ronceray	p. 2
Echo des établissements - Les remplacements	p. 3
Formation des enseignants - Le collège Henri Lefevre condamné	p. 4
CTPD second degré	p. 5
SFR - FSU	p. 6

### Pour un grand 1er mai unitaire

Donner la priorité au maintien des emplois, Améliorer les salaires et le pouvoir d'achat, réduire les inégalités, défendre l'avenir des retraités.

CGT, CFDT, Solidaires, UNSA et FSU lancent un appel national et départemental à faire du 1er mai une journée de mobilisation pour la défense des revendications et refuser le passage en force du gouvernement et du patronat sur les retraités.

**10 h - Maison des associations**  
 Place d'Arcole au Mans

Disponé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de timbrage  
 Le Mans CTC  
 Déposé le  
 27/04/2010



## L'ÉDITO

### Insécurité scolaire, insécurité sociale

Et c'est reparti ! Après la déroute des régionales, le président Sarkozy se dit qu'il est urgent de reconquérir l'électorat. Alors il ressort des cartons sa panoplie préférée, celle de ministre de l'Intérieur, il époussette sa thématique de prédilection, la sécurité, et repart en campagne.

Froncements de sourcils, roulements de mécaniques et petits coups de menton en avant : les sauvages qui terrorisent ou désertent les établissements scolaires n'ont qu'à bien se tenir. L'éternel « 1er flic de France » a des moyens inédits pour les mater : suppression des allocations familiales, accueil dans des « internats spécialisés » et surveillance par un policier directement placé dans les établissements « particulièrement sensibles ». En voilà de la solution imaginative et innovante ! Et qui prend du recul par rapport au problème !

Car comment sérieusement aborder la question de la violence à l'école sans prendre en considération son contexte, celui d'une société de plus en plus violente où les rapports sociaux sont de plus en plus brutaux ? D'une société qui exclut de façon abrupte, où l'on tremble à chaque instant pour son emploi qui vous fait vivre, où il n'y a point de salut hors de la norme et du confort

et où un charter est toujours prêt à décoller en déchirant des familles dont le seul tort est d'avoir voulu échapper à la misère. D'une société qui éduque même à l'exclusion en apprenant au téléspectateur à détecter et à traiter comme il convient les « maillons faibles ». Peut-on raisonnablement espérer qu'indéfiniment les exclus gardent pour eux cette violence subie ? Peut-on envisager que cette violence perçue par leurs enfants ne rejaille jamais dans le lieu où ils passent la majeure partie de leur temps : l'école ? D'autant plus que ce lieu représente l'État et qu'il est tentant de l'interpeller, de façon inappropriée, certes, mais pour le placer en face de ses responsabilités.

Peut-on espérer qu'après avoir massivement réduit la présence des adultes, la sérénité soit maintenue dans les établissements ?

**Oui, il existe une insécurité scolaire qu'il convient de juguler. Mais il faut aussi accepter de considérer qu'elle reflète, en grande partie, une insécurité sociale généralisée. Car on ne pourra remédier à l'une sans traiter l'autre.**

Lionel Quesne



## Echos des établissements

Les enseignants du collège Albert Camus ont pris l'initiative d'adresser au Recteur la lettre et la pétition suivante :

*M. Le Recteur,*

*En raison de la DHG dans notre établissement pour la rentrée scolaire 2010, nous avons l'honneur de vous informer que nous n'effectuerons aucune heure supplémentaire année au delà de la seule heure qui peut nous être réglementairement imposée et que nous refuserons la charge de professeur principal.*

**Cette pétition a reçu la signature des deux tiers des enseignants de l'établissement.**

**Le Snes 72 trouve cette action tout à fait pertinente pour réagir à la diminution des moyens que nous connaissons tous et invite tous les collègues du département à multiplier ce type d'initiatives et à les faire remonter pour que chacun puisse en prendre connaissance sur notre site.**



## Remplacements : des conditions de plus en plus inacceptables

Les suppressions de postes font sentir leurs effets en matière de remplacements. À plusieurs reprises des collègues nous ont contactés pour nous signaler les conditions déplorables dans lesquelles ils avaient lieu dans leurs établissements. Voici la liste synthétique des cas de figure les plus choquants :

- des remplacements qui tardent à se mettre en place alors que les absences étaient prévues de longue date, en cas de congés maternité par exemple
- des remplacements effectués par des contractuels missionnés sur plusieurs établissements
- des remplacements effectués en dehors de la spécialité du remplaçant (très fréquent pour le latin par exemple)
- des recrutements réalisés par l'intermédiaire de « Pôle emploi » et des remplacements effectués par des personnes parfois professionnellement fort éloignées de l'enseignement
- des remplacements envisagés « en interne » en tentant d'imposer aux collègues la suppression d'une partie de leur enseignement (IDD, ODP...) qui par enchantement n'est plus considérée par le chef d'établissement comme obligatoire et dû aux élèves.

La diminution drastique du nombre de personnels qualifiés aboutit donc à ces solutions qui tiennent plus du bricolage avec des bouts de ficelles que d'un réel souci de maintenir la continuité et la qualité du service rendu.

N'hésitez pas à nous communiquer des situations analogues dont vous auriez connaissances. Pour que notre métier garde son sens, nous ne pouvons nous en accommoder. Plus elles seront connues et rappelées aux services compétents de l'État (l'IA) et moins ceux-ci pourront faire comme-ci le problème n'existait pas.

## Formation des enseignants : une votation pour déterminer des choix

La réforme de la formation des maîtres porte fort mal son nom puisqu'en définitive elle entend bien placer les futurs enseignants devant les élèves, sans aucune formation initiale ! Il s'agit donc d'une contre-réforme dont les répercussions négatives sont de deux ordres :

- Elle remet gravement en cause la qualification de notre profession en feignant d'ignorer qu'enseigner est un métier qui s'apprend
- Elle remet gravement en cause les possibilités de muter en réservant bon nombre des postes qui auraient été disponibles au mouvement pour accueillir les « stagiaires » qui effectueront pendant de longues plages des services de 18 heures par semaine.

Comme les autres, l'Université du Maine se trouve face à un dilemme : elle est appelée à déposer des maquettes des « masters ensei-

gnements » qui mettront en pratique cette contre réforme de la formation mais beaucoup de collègues répugnent à jouer ce jeu catastrophique et aberrant.

Ils entendent donc prendre l'avis des professeurs des premier et second degrés au cours d'une votation qui aura lieu entre le 27 mars et le 5 mai.

Vue l'importance de la question nous demandons que la consultation soit organisée dans chaque établissement et de nous faire parvenir les résultats avant le 5 mai.

Pour des informations plus complètes sur les enjeux du débats et sur les modalités pratiques d'organisation, nous vous invitons à utiliser le bulletin de vote paru dans le dernier numéro d'Enjeux (publication de la FSU 72) et à consulter le site : <http://masterisation-univ-lemans.blogspot.com>

Bon vote.

## Le collège Henri Lefeuve d'Arnage condamné

La modulation du temps de travail d'un contractuel (CAE ou CAV) n'est possible qu'avec un accord d'entreprise ou de branche qui n'existe évidemment pas dans la fonction publique d'état.

En l'absence d'un tel accord, un chef d'établissement ne peut demander à un contractuel d'effectuer des heures complémentaires (payées) que dans la limite d'un dixième du temps de travail. Dépasser ce quota constitue un préjudice pour le salarié qui ouvre droit à dommages-intérêts.

**L'annualisation du temps de travail est donc légalement impossible.**

Pour ne pas avoir respecté cet article du code du travail et malgré les mises en garde du Snes et de la FSU, le collège Henri Lefeuve d'Arnage a été condamné par la cour d'appel d'Angers à verser 5 000 € à une

contractuelle, se privant ainsi de ressources qui auraient pu être utilisées à des fins pédagogiques.

Le Snes condamne l'attitude des services de l'inspection académique qui ont soutenu le chef d'établissement (qui était en fonction à ce moment là) dans sa démarche jusqu'aboutiste et juge inadmissible que des cadres de l'éducation nationale dont l'une des missions est d'assurer une « formation à la connaissance et au respect des droits de la personne » aient pu en toute mauvaise foi transgresser la loi.

**Le Snes rappelle, au moment où le décret EPLE vise à renforcer le pouvoir du chef d'établissement, que nul n'est au-dessus des lois.**

Ivan Gâche



## « Sauver l'élite » ou pourquoi le collège du Ronceray n'en a pas fini avec l'inquiétude »

Au mois de mars, le collège du Ronceray au Mans a été dans la tourmente. Sa fermeture était alors sérieusement envisagée, à la fois par l'Inspection académique et le Conseil général. Dans un contexte national de suppression massive de postes, il y avait fort à parier que les élèves de ce collège soient répartis sur les autres du secteur (Vauguyon, les Sources et Le Maroc) sans que ces établissements ne soient dotés de moyens supplémentaires. IL s'agissait là d'un scénario auquel personne n'avait intérêt : les élèves du Ronceray, bénéficiant jusqu'alors des quelques moyens spécifiques « Ambition - réussite » (effectifs allégés, professeurs en doublette) qui permettaient de très honorables résultats au DNB, se seraient retrouvés « perdus » dans des classes systématiquement portées au maximum de leurs capacités d'accueil. Les conditions d'enseignement en auraient été considérablement dégradées dans tous les collèges des quartiers sud du Mans qui, soulignons-le, ne reçoivent pas le public le plus socialement favorisé de la ville. Devant la forte mobilisation de tous les acteurs concernés (parents et enseignants du Ronceray, collègues des autres collèges du secteur, y compris ceux du Val d'Huisne qui à juste titre se sentaient également menacés, partenaires culturels de la MJC Ronceray) le Conseil général a préféré mettre les pouces en annonçant dès le 29 mars qu'aucun collège de la Sarthe ne serait supprimé d'ici cinq ans. Les collèges de Val d'Huisne au Mans et de Bessé sur Braye peuvent donc également respirer.

Cependant toutes les inquiétudes ne sont pas totalement écartées pour les collèges des quartiers Sud. L'IA crée en effet pour la rentrée prochaine une « section d'excellence » avec la mise en place d'une classe bilingue Anglais - Arabe. Compte tenu de l'attrait qu'ont toujours

connu les langues véhiculant les cultures d'origines pour les populations issues de l'émigration (cela fut en son temps le cas pour l'Italien et le Portugais) et compte tenu de la composition sociale des quartiers sud du Mans, il n'aurait pas été totalement incongru que cette classe ouvre dans l'un des collèges du secteur et, pourquoi pas précisément au Ronceray. Puisqu'il paraît que cet établissement souffre d'un déficit d'image, l'ouverture d'une « section d'excellence » lui aurait permis de redorer son blason, d'attirer un public extérieur et de développer une salubre mixité sociale. Cela aurait permis d'éviter, par ailleurs, que cet enseignement soit prodigué par des organismes fortement teintés de communautarisme.

Au lieu de cela, l'IA a préféré ouvrir cette classe bilingue au collège Berthelot, collège du centre-ville du Mans. Quel est l'effet redouté de cette décision ? Que les très bons éléments des collèges des quartiers sud, et en particulier du Ronceray, quittent leurs établissements, les laissant, comme on dit en salles des profs, sans tête de classe, sans moteurs et sans dynamiques. Il s'agit là d'une stratégie délibérée de la part de l'IA répondant à l'idéologie ministérielle de rupture avec une logique de mise en place des conditions de la réussite dans tous les territoires. Il importe seulement désormais de « sauver » quelques éléments d'exception en les extrayant de leur milieu afin qu'ils intègrent et qu'ils « régénèrent » l'élite de la nation. Pour les autres, adviennent que pourra ! Voilà pourquoi le collège du Ronceray n'en a pas fini avec l'inquiétude.

Lionel Quesne

CTPD 2nd degré du 1er Avril 2010

## Déclaration du SNEF-FSU : l'emploi et la formation sacrifiés

**77** C'est le nombre d'équivalents temps plein qui auraient pu être créés dans ce département avec l'ensemble des heures supplémentaires distribuées pour faire fonctionner les collèges à la rentrée prochaine.

À l'heure où l'on feint de s'interroger sur la manière de financer les retraites et la protection sociale, il nous semble que l'on vient de dénicher là une source potentielle. Car la première garantie de la pérennité de ces systèmes de solidarité passe par la lutte contre le chômage.

77 emplois pour 57 collèges, cela fait plus d'un par établissement. Ce chiffre est considérable. Et la dynamique dans laquelle il s'inscrit est des plus inquiétante car l'an passé les heures supplémentaires ne représentaient, si l'on ose dire, que 71 postes. Les HSA sont donc en augmentation dans un contexte de stagnation de la dotation globale, en dépit de l'augmentation des effectifs. Cela signifie deux choses :

- que, contrairement à ce que les effets d'annonce voudraient laisser supposer, le nombre de postes diminue d'une année sur l'autre dans la Sarthe

- que les conditions de travail se détériorent : de plus en plus d'élèves sont à prendre en charges par des professeurs de moins en moins nombreux et qui logiquement voient leur charge de travail augmenter.

**23** C'est le nombre de créations de postes annoncées par les documents préparatoires à ce CTPD. Mais, en fait, 13 de ces soi-disant créations correspondent à de simples transformations de postes de PEGC. Il n'y a donc que 10 créations de postes... qu'il faut mettre en regard des 13 suppressions comptabilisées. Au total ce sont donc au moins trois postes qui ont en réalité été perdus dans ce département.

Et nous insistons sur le « au moins » car dans ce calcul nous n'intégrons pas les postes de titulaires qui ont été gelées pour accueillir les stagiaires à la rentrée prochaine. Et ils sont nombreux. Rien qu'en collège on en dénombre 26 ! 26 postes qui étaient cette année occupés par des collègues titulaires et qui disparaissent l'an pro-

chain pour servir de support à des stagiaires qui représentaient, en quelque sorte, l'an passé des moyens supplémentaires !

**Cette politique est catastrophique car :**

- elle conduit à rendre impossible toute mutation. Et les signes de colère face à cette situation ne se sont pas fait attendre. Dès le jeudi 25 mars, les collègues de d'Estournelles de Constant à la Flèche étaient en grève parce qu'une des leurs, victime d'une mesure de carte scolaire, ne pouvait être réaffectée au plus proche dans la mesure où le poste disponible dans le collège voisin était réservé à l'accueil d'un stagiaire,

- elle sacrifie la formation des professeurs sur l'autel du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Car, avec ce nouveau dispositif, le temps de la formation, au lieu d'être réparti tout au long de l'année, serait constitué de période(s) de plusieurs semaines consécutives. Au cours de celles-ci les stagiaires seraient remplacés soit par des étudiants de M2 admissibles en janvier aux concours 2011 dans le cadre des stages « en responsabilité », soit par leur conseiller pédagogique qui serait lui-même remplacé par... un étudiant de M2 ou un contractuel ou un vacataire...

Les conséquences ne peuvent être que catastrophiques pour les personnels, les étudiants et les élèves : des enseignants titulaires devront abandonner leur classe, les nouveaux lauréats des concours devront dès leur premier contact avec le métier assurer 18 heures de service par semaine, des étudiants sans formation devront assurer l'ensemble des missions, certaines classes pourraient voir défiler trois enseignants différents dans l'année...

**C'est pourquoi le SNEF appelle l'ensemble des personnels à tout faire pour bloquer cette contre-réforme. Il appelle à annoncer aujourd'hui collectivement le refus d'être conseiller pédagogique dans ces conditions, à expliquer aux parents d'élèves et aux étudiants les raisons de notre refus.**